0300012-030000114

Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon

Délégation territoriale du Gard

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé, en application du Code de la Santé Publique

Distribution
AUBAIS

population desservie : 2000 habitants (2200 en été)

BILAN
2013

GESTIONNAIRES DE LA DISTRIBUTION

Responsable de la distribution :
MAIRIE DE AUBAIS

Exploitant :
SDEI CENTRE DU GRAU DU ROI

D'OU VIENT L'EAU QUE VOUS BUVEZ ?

Vous êtes alimenté à partir du (des) captage(s) :

CAPTAGES DE LIVERNA

FORAGE DE LIVERNA OUEST (F4 2008)

FORAGE OUEST DE LIVERNA (F3 2008)

FORAGE EST DE LIVERNA (F2 2008)

et par les installations de traitement :

STATION DE LIVERNA

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 GTCF/100ml
Limites de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

MINERALISATION - DURETE

3 valeur(s) mesurée(s) : mini. : 35,4°F - maxi. : 41,0 °F - moyenne : 38,5°F
Référence de qualité : aucune
Eau très dure, très calcaire

NITRATES

3 valeurs mesurées : mini. : 11 mg/l - maxi. : 12,0 mg/l - moyenne : 11,3 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant peu ou pas de nitrates

FLUOR

1 valeur(s) mesurée(s) : mini. : 0,17 mg/l - maxi. : 0,17 mg/l - moyenne : 0,17 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser: 1.5 mg/l

Eau peu fluorée ; Pour lutter contre la carie den-taire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de supplémentation médicamenteuse est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans consultez votre médecin.

PESTICIDES

Tous les résultats de la série d'analyses de pesticides réalisée au point de production ont été conformes.
Concentration maximale en pesticides totaux : <0,1 µg/l.

CONCLUSION

Eau de bonne qualité bactériologique.

Les résultats d'analyse détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune, Les derniers résultats d'analyse sont également consultables sur le site internet du ministère de la santé : http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le Service Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon (Délégation Territoriale du Gard).

Les analyses sont réalisées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud (anciennement IPL Santé Environnement Durables Méditerranée), établissement installé à Vergèze (Gard), agréé par le Ministère chargé de la Santé.

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservis et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

- La qualité bactériologique est évaluée par le dénombrement de bactéries (Escherichia coli et sreptocoques fécaux) témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plu ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatithe A, parasitose, ...) Les résultats sont exprimés en nombre de germes dans 100 millilitres d'eau

- Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

- La dureté de l'eau est exprimée par le titre hydrotimétrique (TH en degrés français ou °F). La dureté correspond à la somme des concentrations en calcium et magnésium. Le classement des eaux en fonction de la dureté évolue de moins de 10°F (eau douce ou très peu calcaire) à égal ou supérieur à 30°F (eau très dure ou très calcaire). Il n'existe pas de valeur minimale ou maximale dans les textes d'application du Code de la Santé Publique.

- La turbidité (exprimée en unités NFU) correspond à la présence de matières en suspension (argile, fer, etc.). Les valeurs de turbidité élevées sont constatées soit dans l'eau prélevée dans le milieu naturel lui-même (eau souterraine d'origine karstique (causses, garrigues) ou superficielle) soit dans l'eau distribuée (dégradation de canalisations). La turbidité de l'eau prélevée dans le milieu naturel présente un risque pour la santé important car de nombreux microorganismes se fixent sur les particules en suspension et résistent au traitement.

- L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...). Le 25 décembre 2013, la concentration maximale admissible (ou limite de qualité) en plomb dans les eaux de consommation sera sensiblement diminuée. Par conséquent, le remplacement des canalisations en plomb est nécessaire, cette obligation concernant autant les Collectivités Publiques que les particuliers (pour la partie du réseau située après compteur). Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer.
  Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi, il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de conduites en plomb (raccordement ou canalisation intérieure).

- Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrate doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

- Les pesticides sont utilisés, en règle générale dans le Gard, comme herbicides en agriculture mais aussi pour l'entretien des voiries et des espaces verts. Les textes d'application du Code de la Santé Publique fixent une concentration à ne pas dépasser par substance de 0,1 microgramme par litre. La somme des concentrations en pesticides dans un même échantillon ne doit pas dépasser 0,5 microgramme par litre. L'appréciation de la nécessité ou pas d'une restriction d'usage de l'eau pour la consommation humaine se fait au cas par cas en fonction des concentrations et des molécules identifiées.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à votre distributeur d'eau et, éventuellement, au Service Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale du Gard).

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

L'eau froide doit être conservée au frais, dans un récipient couvert, sans dépasser 48 heures.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisée pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduite ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

Ce document destiné aux abonnés du service de distribution d'eau peut-être reproduit sans suppression ni ajout.
Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.